

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2026

RÉFORMER LES BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE - (N° 2862)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 10

AMENDEMENTprésenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« notamment »

le mot :

« prioritairement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à indiquer que les bourses sur critères sociaux sont le pilier et le principal vecteur de l'objectif de réduction des inégalités sociales dans les études supérieures.